



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

Numéro de la demande : 2017-1996
Demande : Modifications d'étiquettes de produit – Nouveau site ou nouvel hôte
Produit : Fortenza
Numéro d'homologation : 30899
Principes actifs (p.a.) : Cyantraniliprole
Numéro de document de l'ARLA : 2844216

Objet de la demande

La présente demande vise à ajouter le traitement des semences de soja aux fins de la lutte contre la mouche des légumineuses, le hanneton européen, le hanneton et les taupins à l'étiquette du produit de Fortenza.

Évaluation des propriétés chimiques

Une évaluation des propriétés chimiques n'était pas exigée pour la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Une évaluation toxicologique n'était pas exigée pour la présente demande.

L'exposition professionnelle et le risque lié à l'ajout de l'emploi sur les semences de soja ont été évalués. Cet emploi ne devrait présenter aucun risque préoccupant, à condition que les travailleurs respectent le mode d'emploi et portent l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de cyantraniliprole dans les haricots de soja n'a été présentée à l'appui de l'extension du profil d'emploi de ce principe actif de Fortenza. Les données sur les résidus dans et sur les haricots de soja obtenues lors des essais sur le terrain et examinées précédemment ont été réévaluées dans le cadre de la présente demande. La présence de résidus dans les semences de soja à la LMR établie ne présentera de risque inacceptable pour aucun des segments de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Le cyantraniliprole est homologué à l'heure actuelle en vue de son emploi sur un certain nombre de cultures pour le traitement des semences à des doses plus élevées par hectare et par graine. L'extension du traitement aux semences de soja ne devrait pas entraîner d'augmentation du risque

pour les organismes non ciblés. Les risques environnementaux sont atténués par des mises en garde d'ordre environnemental sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

Des essais sur le terrain réalisés sur le soja pour la lutte contre la mouche des légumineuses, le hanneton européen, le hanneton et les taupins ont démontré que le cyantraniliprole permettait de lutter contre la mouche des légumineuses et les larves du hanneton et du hanneton européen à des doses comprises entre 25 et 50 g de p.a. / 100 kg de semences et de lutter contre les taupins à une dose d'application de 50 g de p.a. / 100 kg de semences. L'emploi du cyantraniliprole est un nouveau mode d'action pour ces ravageurs du soja et sera utile à la gestion de la résistance.

Les produits destinés à être utilisés comme partenaires de mélange en cuve sont tous homologués à l'heure actuelle en vue de leur emploi sur le soja visant à combattre ou à supprimer les maladies ou les nématodes. Étant donné que les produits doivent être utilisés conformément aux profils d'emploi homologués sur le soja, l'ajout des produits fongicides et nématicides énumérés sur l'étiquette en tant que partenaires de mélange en cuve est justifié.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a réalisé une évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour justifier l'ajout du traitement des semences de soja à l'étiquette de Fortenza.

References

PMRA #	Reference
2071242	2011, A17960A Cyantraniliprole 600FS Seed Treatment - Document MIII Section 7 - Efficacy Data and Information - Canada, DACO: 10.1
2756253	2017, Value summary - add soybeans, DACO: 10.1,10.2,10.3,10.4,10.5,10.6,5.2
2756254	2017, Summary table for value - add soybeans, DACO: 10.2.3.1
2756255	2017, Summary report 3 - Seedcorn maggot - add soybeans, DACO: 10.2.3.3
2756256	2017, Summary trial report 1- Seedcorn maggot - add soybeans, DACO: 10.2.3.3
2756257	2017, Summary report 2 - Seedcorn maggot - add soybeans, DACO: 10.2.3.3
2756258	2017, Summary report 4 - Seedcorn maggot - add soybeans, DACO: 10.2.3.3
2756259	2017, Summary report 5 - White grubs - add soybeans, DACO: 10.2.3.3
2756260	2017, Summary report 6 - White grubs - add soybeans, DACO: 10.2.3.3
2756261	2017, Trial summary report 7 - Wireworm - add soybeans, DACO: 10.2.3.3
2756262	2017, Summary report 8 - Wireworms - add soybeans, DACO: 10.2.3.3
2756263	2017, Summary report 9 - Wireworms - add soybeans, DACO: 10.2.3.3
2785026	2017, Response to value deficiency - Fortenza and Fortenza Red, DACO: 10.1
1349637	2000, Occupational Risk Exposure Assessment for Helix 289FS, DACO: 5.4
1108518	1999, On Farm Exposure Operator Study with Dividend 36 FS Seed Treatment on Wheat, DACO: 5.4
1168258	Worker Exposure to Apron Flowable While Treating Seed Commercially- Amendment#1 (AE-91-512 Amended Report; Volume#37). (Maxim 480FS),

- DACO: 5.4
- 1571553 2007, Determination of Operator Exposure to Imidacloprid During Loading/Sowing of Gaucho Treated Maize Seeds Under Realistic Field Conditions in Germany and Italy, DACO: 5.4
- 1934640 2010, Sedaxane (SYN 524464): Laboratory Dust-Off Measurements of Canola, Soybean, and Cereal Seeds Treated with Sedaxane-Containing Formulations, DACO: 5.10,5.6,5.7,5.9,IIIA 7.5.4
- 2332022 2013, Laboratory Dust-Off Measurements of Corn and Canola Seed Treated with Fortenza, DACO: 5.14
- 2756249 2017, Dust off study - add soybeans, DACO: 5.14

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.